

REGLEMENT

Prix artisans créateurs de lumière



Le Syndicat du Luminaire
8, rue Saint-Claude 75003 Paris



Ateliers d'Art de France
8, rue Chaptal 75009 Paris

Organisent le **Prix « Artisan Créateur de Lumière »** attribué à l'occasion du cocktail d'Ateliers d'Art de France et du Syndicat du Luminaire au salon Maison&Objet de **janvier 2025**. Il récompensera deux luminaires qui seront sélectionnés par un jury (voir article 3) parmi ceux présentés par les adhérents d'Ateliers d'Art de France ou les exposants de l'espace Craft.

Article 1 - Candidats et Luminaires

Le concours est ouvert aux exposants du salon Maison&Objet de l'espace Craft de janvier 2025, et aux adhérents d'Ateliers d'Art de France.

Les participants doivent être français ou étrangers. Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul luminaire.

Article 2 - Dossiers de candidature et frais de participation

2-1 : Dossiers de candidature

Pour s'inscrire au Prix « Artisan Créateur de Lumière », les candidats devront remplir un dossier de candidature complet, composé :

- Du présent règlement signé,
- De la fiche de candidature,
- De la fiche d'autorisation d'exploitation des photos.

Ce dossier est à renvoyer :

- Soit sous format numérique, à adresser par mail à contact@luminaire.org, **avant le mercredi 15 janvier 2025 à 15h (au plus tard)**
- Soit sous format papier, à déposer sur le stand Ateliers d'Art de France, le **jeudi 16 janvier 2025 à 12h00 (au plus tard)**

Les luminaires devront être présentés aux membres du jury, en état de fonctionnement sur les stands des candidats, durant le salon.

2-2 : Frais d'inscription

Le montant des frais d'inscription sera fixé par le jury d'une session sur l'autre. Pour cette session, ils seront gratuits.

Article 3 - Composition du Jury

Le jury, constitué avant chaque Prix, sera composé de personnalités qualifiées et de professionnels des secteurs du luminaire.

Le jury de l'édition 2025 sera composé des 5 membres suivants :

- 2 membres désignés par le Syndicat du luminaire dont un assurera la Présidence du Jury
- 2 membres désignés par Ateliers d'Art de France
- 1 membre désigné par les médias LUX

Les membres du jury devront s'engager à ne pas avoir de liens professionnels ni familiaux avec aucun des candidats.

Article 4 - Critères de sélection

4-1 : Pour le Prix « Artisan Créateur de lumière »

Le jury utilisera la grille de notation suivante pour attribuer le prix :

Originalité et Esthétique Ce critère prend en compte la nouveauté du design du luminaire et son esthétique	70 %
Conformité et Économie d'énergie Ce critère prend en compte le respect des normes obligatoires pour la vente d'un luminaire et la source utilisée	30 %

Pour chaque candidat, chaque membre du jury déterminera une note de un à dix à chacun des deux critères énoncés ci-dessus. Les notes des 5 membres du jury seront additionnés.

En cas d'égalité de note entre deux candidats, le Président du jury bénéficiera d'une voix prépondérante.

Les grilles de notations sont confidentielles et ne seront pas communiquées à l'issue de la compétition.

Article 5 - Calendrier

Le calendrier du Prix « Artisan Créateur de Lumière » sera le suivant :

- Communication, appel à candidatures (Ateliers d'Art de France) : **novembre & décembre 2024**
- Réunion du jury pour attribution des Prix : salle du jury sur le stand AAF du Salon Maison&Objet, le **jeudi 16 janvier 2025 de 16h00 à 18h00**,
- Remise des Trophées : sur l'espace Craft du salon, le **jeudi 16 janvier 2025 à 18h00**

Article 6 - Prix et Remise du Prix

Le 1^{er} Prix « Artisan Créateur de Lumière » sera décerné et accompagné d'un chèque d'un montant de **1 000 €** (financé par les deux organisateurs à hauteur de 50% chacun). Le 2^{ème} Prix « Artisan Créateur de Lumière » sera décerné et accompagné d'un chèque d'un montant de **800 €** (financé par les deux organisateurs à hauteur de 50% chacun). Les chèques de récompenses du Syndicat du luminaire et d'Ateliers d'Art de France seront remis au lauréat dans le courant du mois de janvier 2025.

Société : _____

Nom du Créateur : _____

Nom du luminaire : _____

Fait à _____

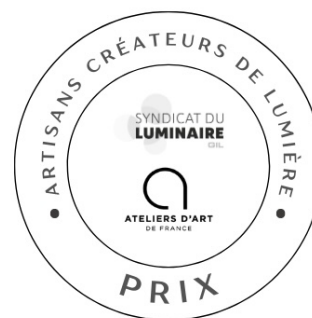
Le _____

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

DOSSIER DE CANDIDATURE

Prix artisans créateurs de lumière



CANDIDAT

RAISON SOCIALE :

EMPLACEMENT :

HALL :

N° STAND :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CP :

VILLE :

TEL :

EMAIL :

SITE WEB :

LUMINAIRE

N°

NOM DU LUMINAIRE :

DESCRIPTIF GENERAL DU LUMINAIRE :

SOURCE D'ENERGIE :

Je certifie l'exactitude des éléments mentionnés ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance du règlement du Prix « Artisan Créateur de Lumière ».

J'autorise sans réserve le Syndicat du Luminaire et Ateliers d'Art de France à disposer des images prises lors du salon M&O du 16 au 20 janvier 2025.

Fait à _____, le __/__/__

Signature

Liste des pièces à joindre obligatoirement à votre candidature :

- ⇒ Règlement du Prix « Artisan Créateur de Lumière » daté et signé
- ⇒ Autorisation de reproduction et de représentation de photographies datée et signée
- ⇒ Photo du luminaire en compétition en HD (à envoyer par mail)

Dossier complet à renvoyer par mail à contact@luminaire.org

- ⇒ avant le mercredi 15 janvier 2025
- ⇒ ou à déposer auprès du stand **Ateliers d'Art de France** du salon Maison&Objet
date limite de dépôt sur le salon le jeudi 16 janvier 2025 à 12h00

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES

(Œuvres protégées par le droit d'auteur)

Je, soussigné(e)

Demeurant au

Autorise le Syndicat du Luminaire et Ateliers d'Art de France, à photographier mon luminaire

..... (Nom ou numéro de série du luminaire) et à utiliser son image

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, **j'autorise le Syndicat du luminaire et les Ateliers d'Art de France à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.**

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par le Syndicat du luminaire et les Ateliers d'Art de France ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- Presse,
- Livre,
- Exposition,
- Publicité,
- Projection publique,
- Concours
-

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera son partenaire à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que l'œuvre, objet de la présente autorisation, ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois en vigueur et plus particulièrement les lois relatives à la contrefaçon et au droit à l'image.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à, le / / de bonne foi.

Signatures précédées du nom et prénom :